

DECRET N° 2009-149 DU 30 AVRIL 2009

portant nomination des Membres du Conseil
d'Administration de la Société Nationale des
Eaux du Bénin (SONEB).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 Avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu** l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et des groupements d'intérêts économiques ;
- Vu** la proclamation du 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 Octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 Juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-580 du 28 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau ;
- Vu** le décret n° 2003-203 du 12 juin 2003 portant création de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) ;
- Vu** le décret n° 2003-204 du 12 juin 2003 portant approbation des statuts de la Société Nationale des Eaux du Bénin harmonisés avec l'acte uniforme de l'OHADA ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Energie et de l'Eau ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 février 2009 ;

01

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Emile Louis PARAÏSO, représentant le Ministre de l'Energie et de l'Eau ;
- Monsieur Latifi Adjassa BADIROU, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur Comlanvi KPOLEDJI, représentant le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique ;
- Monsieur Richard Dèdènou OUSSOU, représentant le Ministre de la Santé ;
- Monsieur Patrice Comlan HOUNSOU GUEDE, représentant l'Association Nationale des Communes du Bénin ;
- Monsieur Bernard DOSSOU DOSSA, représentant l'Association des Consommateurs ;
- Monsieur Arsène Basile Ange AÏKO, représentant le Personnel de la SONEB.

Article 2 : Monsieur Emile Louis PARAÏSO est nommé Président du Conseil d'Administration de la SONEB.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 avril 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective,
du Développement et de
l'Evaluation de l'Action Publique,



Pascal Irénée KOUPAKI

I

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Energie
et de l'Eau,



Sacca LAFIA

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – CS 2 – CC 4 – HAAC 2 – HCJ 2 – CES 2 – GCONB 1 – SGG 4 – MEF 4
MECPDEAP 4– MEE 4 - AUTRES MINISTÈRES 27 – DCF-DSDV-DGB-DTCP-DI 5 – DGAE-DGCPE 2 –
DPE-INSAE-DLC 3 – UAC-FASEG-ENAM-UNIPAR-ENEAM 5 – IGAA-DCCT-GCONB 3 – CSM 1 JO 1 –
SONEB 4.

